

NOTE DE SYNTHÈSE

SUR L'OPTIMISATION FISCALE, LES CONVENTIONS FISCALES ET LES PARADIS FISCAUX COMBATTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES

Numéro 3 - AVRIL 2021

Les dispositifs fiscaux des Etats peuvent revêtir un caractère incitatif et de là ressortent des problématiques liées à l'optimisation fiscale et à certaines dispositions des conventions fiscales. Sachant que les transactions commerciales représentent 60% des FFI, il apparaît important d'orienter la réflexion vers les pratiques les favorisant. Ainsi, nombreuses sont les entreprises qui usent et abusent de l'optimisation fiscale dans la mesure où elle leur permet d'éviter de payer les taxes dans les pays où l'exploitation ou la production est réalisée. Parallèlement, si les conventions fiscales offrent des opportunités telles que l'absence de double imposition en vue de favoriser l'essor des entreprises, ces dernières trouvent des moyens de contourner les voies réglementaires dans le but de maximiser leur profit au détriment des Etats qui enregistrent des fuites importantes de capitaux. Par ailleurs, la problématique des paradis fiscaux, présentant d'énormes facilités pouvant aller jusqu'à l'annulation des taxes, s'inscrit dans le registre des axes à exploiter pour aboutir à une lutte efficace contre les FFI en Afrique. Eu égard à ce qui précède, il convient de répertorier les moyens utilisés par les multinationales qui génèrent les FFI, de décrire les conséquences désastreuses sur les économies africaines et d'envisager des perspectives de solutions afin de promouvoir un développement effectif et durable dans ces Etats.

I) Les pratiques génératrices de FFI et leurs conséquences en Afrique

Les problèmes économiques posés par les FFI sont divers et ont des répercussions sévères sur le développement des Etats africains, surtout en Afrique de l'Ouest. Selon Dr Linguère Mously MBAYE, économiste supérieure de recherche, les FFI détournent les ressources déjà limitées des Etats africains et les empêchent d'atteindre les ODD. Ces fuites de capitaux coûtent annuellement aux pays africains, en moyenne environs quatre vingt neuf milliards de dollars selon le rapport de la CNUCED 2020 sur les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique, soit un montant beaucoup plus élevé que l'aide au développement allouée à ces Etats (48 milliards de dollars). Il faudrait relever également que l'Afrique a parmi les ratios fiscaux les plus bas au monde (20% du PIB en moyenne) et ce principalement en raison de l'inefficacité de la collecte des recettes, des problèmes liés à l'érosion de la base fiscale et à la gouvernance.

A cela s'ajoutent des niveaux d'endettement élevés pour de nombreux pays africains et la persistance de l'existence du sentiment de méfiance des investisseurs bien que les Etats aient procédé à la mise en œuvre de conditions de financement assouplies en réponse à la crise. Ainsi, les Etats et entreprises se retrouvent davantage confrontés à des problèmes de liquidité. En sus de cela, les faibles marges budgétaires pourraient menacer la durabilité de l'assouplissement des conditions afférentes au financement.

De manière globale, afin de comprendre les pratiques relevant de l'optimisation fiscale, il convient d'opérer la nuance entre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal. Si le premier procédé vise à échapper à l'impôt par le biais de fausses déclarations à l'administration fiscale par exemple, celui de l'évitement fiscal consiste à réduire au maximum les montants des revenus déclaratifs en se basant sur

les textes en vigueur. Ainsi, l'optimisation fiscale peut être pratiquée dans un cadre légal et le recours abusif à celle-ci constitue une problématique assez sérieuse dans la mesure où les recettes publiques sont fortement impactées et négativement. Pour rappel, selon (Hearson, 2018)¹ un sixième des recettes publiques globales du continent provient de la fiscalité des entreprises, soit environ 67 milliards de dollars pour l'année 2015. Toujours selon les estimations, le coût de l'évasion fiscale représenterait le dixième de ce montant.

Les principaux mécanismes d'optimisation fiscale et d'évasion fiscale comprennent :

- les fausses facturations dans le commerce international;
- les transferts de prix abusifs ;
- les transferts de bénéfices vers des juridictions fiscales plus attractives ou moins coopératives en termes de régulation internationale ;
- l'arbitrage fiscal ;
- la corruption ;
- le blanchiment.

Par ailleurs, consistant en une manipulation de la valeur des importations et des exportations, la fausse facturation est la pratique qui génère le plus de FFI et en particulier la surfacturation des exportations. Considérant les statistiques de la CNUCED, l'ampleur de la fausse facturation est estimée entre 30 et 52 milliards de dollars par an. L'Afrique subsaharienne occuperait également une place prépondérante en ce qui concerne la surfacturation dans le commerce international.

En outre, les transferts de prix abusifs représentent aussi un canal générateur en ce sens qu'ils constituent également une forme de surfacturation. En effet, ils renvoient à une manipulation abusive par les multinationales des prix des transactions transfrontalières. Il en est de même pour le transfert de la dette par le biais de sociétés dans des juridictions à forte fiscalité vers des sociétés se trouvant dans des juridictions à fiscalité assez faible avec un taux d'intérêt artificiel élevé.

S'agissant du secteur d'activité, les FFI dans les Etats africains sont très concentrés dans les activités extractives et minières. La caractéristique afférente au secteur extractif qui le rend plus enclin à la surfacturation réside en la concentration du marché des entreprises multinationales compte tenu de leur pouvoir financier et de leur pouvoir commercial. Ces pouvoirs leur permettent d'exercer une influence assez significative sur les réglementations ou sur l'expertise technique qui leur permet de contourner les voies.

Les conséquences sont d'autant plus diverses et profondes que le Dr Ibrahima AIDARA, économiste et Directeur exécutif adjoint d'OSIWA considère que si ailleurs l'aide et la dette ont boosté les processus de développement, la réalité est toute autre en Afrique et surtout dans les Etats ouest-africains où l'on constate un renforcement des inégalités.

¹ Hearson M (2018). When do developing countries negotiate away their corporate tax base? Journal of International Development. 30(2):233-255.

Ces fuites des capitaux sont révélatrices de la faiblesse des politiques économiques mais aussi des administrations fiscales, de la corruption ambiante et grandissante, de la faiblesse des mécanismes de gouvernance, de l'absence de la promotion de valeurs comme l'intégrité et l'éthique. Dès lors, l'on s'interroge sur les moyens dont disposent les administrations fiscales pour pouvoir détecter les flux de transferts surtout si l'on tient compte du fait que les activités des multinationales alimentent près de 30% du PIB dans certaines économies africaines. Face à cette préoccupation, le constat qui ressort est la faiblesse des capacités des administrations fiscales et douanières. En dehors du Nigéria et du Ghana qui disposent d'unités travaillant sur les transferts de prix, les administrations ne disposent pas de ressources humaines expérimentées sur les transferts de prix en nombre suffisant. Sur le plan structurel, l'absence d'unités dédiées à l'étude des flux de transferts est à déplorer.

La place des conventions fiscales dans la lutte contre les FFI est significative puisqu'elles sont signées afin de pouvoir taxer les revenus, conditionner les lieux d'imposition, aider à harmoniser les différentes réglementations et éviter que les investisseurs se voient obligés de se soumettre à une double imposition entre autres. Toutefois, de nombreuses failles sont dénotées dans ces conventions, qui peuvent par conséquent rendre beaucoup de pays africains plus vulnérables. Certaines clauses offrent de manière implicite des moyens favorables à la pratique de l'évasion fiscale. Des entreprises vont donc en tirer profit et organiser leurs activités de sorte à profiter de ces régimes fiscaux plus allégés ; de là on revient à l'arbitrage fiscal. Les multinationales empruntent énormément l'arbitrage fiscal pour maximiser leur profit.

Eu égard à ce qui précède et au contexte pandémique qui perturbe sévèrement les économies, il est nécessaire de procéder constamment à des réflexions sur d'éventuelles ébauches de solutions et de stratégies favorisant la résilience économique.

II) Quelques perspectives dans la lutte contre les FFI

La pandémie de Covid-19 ayant occasionné une augmentation des besoins économiques des Etats et parallèlement toute politique d'augmentation des impôts n'étant actuellement pas des plus appropriées, les gouvernants devraient dans un premier temps chercher à réduire les fuites et à retenir les capitaux à l'intérieur des pays.

La réduction des FFI pourrait diminuer la dépendance à l'aide au développement, permettre d'augmenter la disponibilité des ressources domestiques et réduire les besoins de financement du continent africain. Ainsi, les efforts de lutte doivent être axés sur :

- la réduction de la fausse facturation ;
- le renforcement de la gouvernance dans le secteur des industries extractives à travers la conduite d'études géologiques assez exhaustives en vue de contrecarrer l'asymétrie existante entre les gouvernements qui ne détiennent pas les informations réelles concernant leurs ressources minières et les compagnies privées qui ont les capacités financières et techniques pour en disposer ;

- la révision de la contribution économique réelle des entreprises par rapport aux bénéfices effectifs des entreprises. De là apparaît la nécessité de disposer de données et de statistiques fiables en nombre et en qualité ;
- l'opérationnalisation des initiatives multilatérales ;
- la promotion de la recherche académique à travers la publication d'études pointues sur les FFI en appui aux efforts déployés par les organismes de la société civile ;
- le renforcement de l'accès public à l'information ;
- la réforme structurelle des administrations fiscales et douanières ;
- l'harmonisation à l'échelle régionale vu que les Etats se dotent d'instruments plus faibles dans un esprit d'attraction des investissements directs étrangers. L'adoption de ce type de régime n'ayant pas forcément l'effet escompté, il faudrait plutôt délaisser ce type de concurrence dévastatrice ;
- l'intégration des politiques fiscales communes surtout en ce qui concerne la fiscalité domestique ;
- la mise en place d'unités de fiscalité domestique ;
- le renforcement de la présence des africains dans des initiatives comme celle de l'OCDE sur contre l'érosion de la base imposable (BEPS) afin que les préoccupations véritables des Etats africains puissent être mieux prises en compte avec des mécanismes qui leur sont propres ;
- la conduite de politiques visant à renforcer l'engagement citoyen et à veiller à la réintégration des impôts versés dans des investissements publics visibles ;
- la production de rapports d'investigation facilitant la mise à disposition d'informations critiques pour le public et la multiplication des plaidoyers ;
- la révision des conventions fiscales signées avec des juridictions opaques ou en d'autres termes les paradis fiscaux afin de limiter les montages financiers ;
- la conclusion d'accords fiscaux sur la base d'une évaluation pertinente du volume de transactions qui existe entre deux Etats donnés ;
- l'instauration d'un organisme fiscal mondial dans le but de réguler la fiscalité internationale ;
- la capitalisation des avantages du multilatéralisme en promouvant une cohésion des forces africaines pour des conventions fiscales uniformisées ;
- la valorisation de la ZLECA comme une opportunité inédite offerte aux pays africains pour pouvoir atteindre l'harmonisation à l'échelle régionale, faciliter la collaboration et la coordination ;
- la mise en œuvre d'outils de protection sociale visant à faire progresser la formalisation des activités informelles et ainsi mobiliser des ressources internes plus conséquentes ;
- le renforcement de la coopération entre les différentes institutions, organisations et les Etats afin d'éviter les actions isolées qui ne peuvent autant impacter que celles résultant d'un consensus ;
- l'accroissement de la demande de redevabilité pour amener les gouvernants à améliorer la gouvernance, à favoriser la transparence et à œuvrer durablement à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

BIOGRAPHIE



Dr. Linguère Mously MBAYE

Économiste Supérieure de Recherche

Dr. Linguère Mously MBAYE est économiste supérieure de recherche au Département de Politique macroéconomique, prévisions et recherche de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Abidjan en Côte d'Ivoire. Avant de rejoindre la BAD, elle était chercheuse associée et directrice adjointe du programme Emploi et Développement de l'Institute of Labor Economics (IZA) à Bonn en Allemagne.

En plus de ses publications dans des revues à comité de lecture, elle publie fréquemment des policy briefs, des chapitres de livre, et des articles d'opinion sur un vaste nombre de sujets relatifs à l'économie du développement, la migration, l'économie du travail, les questions de genre, et l'analyse de politique économique en général. Elle vient de co-éditer un livre intitulé "Migration, Remittances and Sustainable Development in Africa". Elle fait partie de l'équipe principale qui travaille sur le rapport des Perspectives économiques en Afrique publié par la BAD.

Beaucoup de ses travaux de recherches ont été cités dans des médias reconnus tels que the Economist, The Globe and Mail, Thomson Reuters Foundation, et El Confidencial.

Dr. Mbaye est chercheuse affiliée à l'Institute of Labor Economics (IZA), au Global Labor Organisation (GLO), à l'Italian Institute for International Political studies (ISPI), au Welfare and Policy Society (WAP). Elle est également une personne ressource au Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA).

Dr. Mbaye est titulaire d'un Magistère de développement économique et d'un Doctorat en économie du Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI), Université d'Auvergne en France. Elle est également titulaire d'un certificat de formation des cadres de la Harvard Kennedy School of Government.

BIOGRAPHIE



Dr. Ibrahima AIDARA

Directeur Exécutif Adjoint d'OSIWA

Ibrahima AIDARA est docteur en Sciences Economiques avec l'UCAD et il est auteur de plusieurs articles publiés et a coordonné plusieurs recherches dont les plus récentes avec OSIWA publiées au courant de 2015 sont (i) Mobilisation des ressources domestiques en Afrique de l'Ouest : opportunités manquées, (une revue des politiques de transfert de prix et des exonérations fiscales); (ii) Analyse critique des politiques de la CEDEAO dans les secteurs agricole et industriel ; (iii) Mettre les ressources naturelles au service du développement en Afrique de l'Ouest: De la transparence à une gestion plus efficace des ressources naturelles.

Depuis avril 2019, Ibrahima AIDARA est Directeur Exécutif Adjoint de Open Society Initiative for West Africa (OSIWA).

Entre juin 2013 et Mars 2019, Mr. AIDARA était le Manager du Programme de Gouvernance et Avancement Economique d'OSIWA qui est articulé autour des composantes suivantes : (i) gouvernance des ressources naturelles et énergétiques, (ii) lutte contre la corruption, (iii) taxes et réformes de politiques fiscales, (iv) accès aux services publics de santé et d'éducation, (v) sécurité alimentaire dans un contexte de changement climatique, (vi) transparence et redevabilité, et (vii). Promotion des médias libres et indépendants.

Entre Octobre 2010 à Juin 2013, Mr AIDARA était Economiste Pays au bureau du PNUD Sénégal où il était responsable des études, du développement et de l'application des principes et des théories économiques à la formulation des politiques et des stratégies de développement, particulièrement en relation avec les OMD. Avant de rejoindre le PNUD, Ibrahima AIDARA était le Responsable du Programme Régional Afrique de l'Ouest d'Oxfam America portant sur la gouvernance des Industries Extractives entre 2006 et 2010.

Entre 2002 et 2006, Ibrahima AIDARA était chargé de Programme Economie et Commerce à l'Organisation Internationale des Consommateurs basée à Harare au Zimbabwe.

BIOGRAPHIE



Dr. Ibrahima AIDARA

Directeur Exécutif Adjoint d'OSIWA

(suite)

Avant de travailler pour les ONG Internationales et les Agences des Nations Unies comme le PNUD, Ibrahima AIDARA était fonctionnaire de son Etat successivement au Ministère du Développement Social et au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, où il a occupé plusieurs positions. Il a mené plusieurs activités de renforcement des capacités sur des questions liées aux industries extractives, aux négociations commerciales, aux processus économiques, et au dialogue politique entre plusieurs parties prenantes.

ÉQUIPE PROJET

Elimane Haby KANE

Président Legs-Africa

Thierno Souleymane Diop NIANG

Chargé du Partenariat et de la Formation

Bigué Marcel FALL

Chargée de plaidoyer et de mobilisation des parties prenantes

Fatou FALL

Chargée de Capitalisation

Néné Fatou SANÉ

Stagiaire

Djiby NDIAYE

Graphiste / Web designer

Abraham NIASSY

Community Manager

